

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 107

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, M. Cochet, Mme Louwagie, M. Aboud, Mme Boyer, M. Tardy et M. Siré

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:**

L'article L. 4031-2 du code de la santé publique est ainsi modifié :

1° Le 2° est abrogé.

2° Au 3°, le mot : « autres » est supprimé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de supprimer le 2<sup>ème</sup> collège de l'URPS et de ne constituer que deux collèges, l'un pour les médecins généralistes et l'autre, pour les médecins spécialistes, afin de ne pas diviser inutilement la profession.